



## licenciement économique abusif

Par **guerrere**, le **15/02/2011** à **17:39**

Bonjour,

J'ai été licencié économique le 28 juillet 2010, j'ai pris un avocat pour mettre mon patron aux prud'hommes pour : requalification de CDD en CDI et licenciement abusif, nous étions directement convoqués devant le bureau de jugement le 2 décembre 2010, mais mon patron et son avocat ne se sont pas présentés.

Mon avocat m'a dit que nous étions reconvoqués le 5 mai 2011, j'aimerais savoir si mon patron sera sanctionné pour non comparution au jugement et si c'est un avantage pour moi, quelle sera la procédure ?

Je trouve tout cela très long et couteux, il me tarde que tout soit fini, j'ai eu un patron très malhonnête et je suis la 5ème personne qui le mette au prud'hommes, comment se fait-il qu'il ne soit pas plus surveillé par les administrations, d'autant plus qu'il avait embauché 2 CIE juste avant le licenciement de 3 personnes dont moi.

Je vous remercie pour vos réponses.

Cordialement Christiane

Par **P.M.**, le **15/02/2011** à **17:55**

Bonjour,

En tout cas son absence ne peut pas plaider en sa faveur s'il n'était pas excusé et son avocat non plus, il faudrait voir avec votre avocat pour que l'affaire ne soit plus renvoyée et que le Jugement intervienne même en l'absence de la partie adverse...

Il faudrait savoir si vous même étiez présent et le serez à la prochaine audience...

Par **guerrere**, le **15/02/2011** à **19:27**

Je n'étais pas présente, j'étais représentée par mon avocat, ceci dit, ils n'avaient aucune excuse ne sachant pas que je ne serais pas là, et même ils étaient convoqués !!!!

Par **P.M.**, le **15/02/2011** à **19:57**

Mais le Conseil de Prud'Hommes en a décidé autrement et n'est pas allé jusqu'à la radiation de l'affaire...

Normalement, devant le Conseil de Prud'Hommes, vous devez comparaître en personne même si vous êtes assistée et c'est préférable à mon avis...

Par **guerrere**, le **16/02/2011** à **09:06**

Bonjour,  
Merci beaucoup pour ces renseignements, je suivrais votre conseil et me présenterai le 5 mai 2011 au jugement.  
Cordialement Christiane

Par **P.M.**, le **16/02/2011** à **11:24**

Bonjour,  
En tout cas, j'espère que votre affaire se terminera favorablement pour vous...

Par **guerrere**, le **16/02/2011** à **14:00**

Merci beaucoup  
Christiane